

Mobilités Erasmus 2023-2024 Enseignants et membres du personnel

1. La Bourse

La bourse se compose de 2 forfaits décrits ci-dessous ;

- Frais de séjour : taux de bourse journalier ;
- Frais de voyage en fonction de la distance parcourue.

Frais de séjour : Le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 4 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification. Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants fixes**.

Pays de destination	Personnel des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme	Membres du personnel des pays tiers non associés au programme (Expert invité)
	Montant par jour	Montant par jour
Danemark, Norvège, Irlande, Suède, Luxembourg, Islande, Finlande, Liechtenstein	180 €	180 €
Iles Féroé, Suisse et Royaume- Uni		Non éligible
Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Malte, Portugal	160 €	160 €
Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican		Non éligible
République de Macédoine du Nord, Lettonie, Slovaquie, Turquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie, Serbie	140 €	140 €
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12 (càd tous les pays non- européens à l'exclusion de ceux listés ci- dessus)	180 €	Non éligible

Frais de voyage: La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux. Par exemple, un membre du personnel effectuant une mission à Dijon au départ de Bruxelles recevra 180€ pour ses frais de déplacement, la distance Bruxelles-Dijon étant de 395.93 km. Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission et doit impérativement être utilisé: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance fr.htm.

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 0 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

Nota Bene: la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour

Le membre du personnel qui, pour une distance supérieure à 99 kilomètres, opte pour un moyen de transport écoresponsable (bus ou train avec justificatifs <u>pour l'aller et le retour)</u> et qui en fourni la preuve recevra une contribution aux frais de voyage majorée (voir seconde colonne du tableau cidessus) et jusqu'à 4 jours de contribution aux frais de séjour supplémentaires pour couvrir les frais de voyage aller-retour si nécessaire.

Attention : le budget Erasmus ne finance PAS les frais d'inscription aux formations. Nous vous suggérons d'essayer de trouver des formations gratuites.